

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU SAMEDI 20 JUIN 2020**

OBJET : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2018/2019 s'élevant à 1 151.51€ par élève de maternelle et 386.04€ par élève pour l'élémentaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée fixe la participation, pour des enfants venant d'autres communes, pour l'exercice 2020, à 1 151.51€ par élève pour la classe de maternelle et 386.04€ par élève pour les classes élémentaires.

Cette participation ne pourra être demandée qu'en l'absence d'une convention intercommunale.

Le Maire est chargé de recouvrer les montants qui seront versés entre les mains du receveur.

Unanimité

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions sollicitées pour l'exercice 2020.

Après examen de chacune d'elles, l'Assemblée décide d'inscrire les différents montants alloués au budget primitif 2020, à l'article 65748 :

- Jeunes sportifs licenciés	800€
- Anciens combattants	700€
- Les Mésanges	650€
- Montreux-Sports	400€
- Montreux-Sports Section Jeunes	400€
- Comité des Fêtes	1 500€
- Coopérative Scolaire	100€
- Le Bonheur des Enfants	400€
- Chorale Sainte-Cécile	200€
- ASCL	400€
- Ecole de VTT	400€
- Association Arboricole de la Porte d'Alsace	100€
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	540€
- La Boule Montreusienne	400€

Il est rappelé que les subventions ne sont accordées aux Associations que sur demande exprimant un besoin d'aide à destination des personnes les plus démunies (participation aux cotisations, aide aux sorties, etc...).

Unanimité

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Le Budget Primitif se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	:	870 996.91€
- Dépenses d'investissement	:	894 552.89€
TOTAL	:	1 765 549.80€
- Recettes de fonctionnement	:	870 996.91€
- Recettes d'investissement	:	894 552.89€
TOTAL	:	1 765 549.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Unanimité

OBJET : PRIX DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du m³ d'eau à 1€, somme à laquelle s'ajoutera la redevance pour pollution domestique, qui est actuellement de 0.35€/m³.

Les prix de location des compteurs sont maintenus à 9.15€ pour les petits et à 13.72€ pour les grands.

Unanimité

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 EAU

Le Budget Primitif se présente comme suit :

- Dépenses d'exploitation	:	133 760.44€
- Dépenses d'investissement	:	128 289.45€
TOTAL	:	262 049.89€
- Recettes d'exploitation	:	133 760.44€
- Recettes d'investissement	:	128 289.45€
TOTAL	:	262 049.89€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Unanimité

OBJET : ACQUISITION D'UNE CUVE D'ARROSAGE

Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'acquérir une cuve d'arrosage pour les ouvriers communaux, afin de leur permettre de gagner du temps dans leurs tâches quotidiennes.

A cet effet, plusieurs devis ont été demandés et présentés au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société VIRON SARL de DANNEMARIE pour un montant de 3 500€HT, soit 4 200€TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020 de la Commune, à l'article 21578 opération n° 166 "Acquisition de matériel technique".

Unanimité